

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion

PARC NATUREL REGIONAL DE SCARPE-ESCAUT

**MARCHE PUBLIC POUR L'ELABORATION DES PLANS DE GESTION 2029-2038 DE
LA TOURBIERE DE VRED, DU MARAIS DU VIVIER (MARCHIENNES), DE
L'ENCLAVE FORESTIERE DU LURON (SAINT-AMAND-LES-EAUX) ET DU
COMPLEXE BOCAGER DES VAUCELLES (QUAROUBLE ET VICQ).**

Règlement de la consultation

Soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Marchés publics passés en application des articles L.2123-1 et suivants du code de la commande publique
(procédure adaptée)

Table des matières

Règlement de la consultation (RC)	3
1. Objet	3
2. Identification du pouvoir adjudicateur	3
3. Caractéristiques du marché	4
4. Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).....	8
5. Présentation des candidatures et des offres	9
6. Conditions d’envoi ou de remise de l’offre.....	10
7. Critères d’attribution	10
8. Négociation	12
9. Suite à donner à la consultation	12
10. Renseignements complémentaires	12

Règlement de la consultation (RC)

1. Objet

Le Parc naturel régional Scarpe-Escout : une collectivité territoriale engagée dans la gestion conservation des espaces naturels remarquables.

Le Parc naturel régional Scarpe-Escout assure la gestion conservatoire de 10 sites naturels couvrant près de 400 hectares, dont 2 Réserves naturelles régionales et deux autres en cours de classement. Entre maîtrise foncière et conventionnement avec les collectivités, il y pilote les opérations d'entretien et de restauration des milieux naturels. Il y mène également les suivis scientifiques objectivant et évaluant les actes de gestion. Vitrites de la biodiversité du territoire, ces sites sont également le support d'actions de sensibilisation auprès du grand public, des scolaires et des étudiants gestionnaires de demain.

Le plan de gestion : un document incontournable.

Le plan de gestion est le document de référence pour la gestion du site. Il établit une stratégie partagée avec le comité de gestion (qui regroupe les représentants des principaux usagers, les administrations compétentes (AEAP, DREAL, DDTM), les collectivités et les structures gestionnaires que sont le Département et le PNR) et définit autour d'un diagnostic poussé du site traitant prioritairement du patrimoine naturel mais aussi des activités sociales, culturelles et économiques.

Le Cahier Technique n°88 (CT88), guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels, constitue la référence méthodologique en matière de planification et de gestion des espaces naturels protégés. À ce titre, le Parc naturel régional Scarpe-Escout a la volonté de doter chacun des sites qu'il gère d'un plan de gestion élaboré selon les principes de ce cahier technique. Cette démarche vise à assurer une gestion durable, concertée et cohérente, en intégrant l'ensemble des enjeux écologiques, socio-économiques et de gouvernance, propres à chacun des sites.

Un marché pour l'élaboration de quatre plans de gestion.

Dans la continuité du travail engagé, le Parc lance, par l'intermédiaire de ce marché la révision des plans de gestion de la tourbière de Vred et du marais du Vivier (Marchiennes), deux sites pour partie classés Réserves Naturelles Régionales et gérés en partenariat du Département du Nord, ainsi que l'élaboration des premiers plans de gestion de l'enclave forestière du Luron (Saint-Amand-les-eaux) et du complexe bocager des Vaucelles (Quarouble et Vicq).

2. Identification du pouvoir adjudicateur

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout (SMPNRSE) représenté par son Président Monsieur Jean-Paul FONTAINE.

Adresse : 357 rue Notre Dame d'Amour 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX

Site internet : <http://www.pnr-scarpe-escout.fr/>

Standard du PNR Scarpe Escout : 03.27.19.19.70

Profil acheteur : www.marchespublics596280.fr

Coordonnées du trésorier payeur : Service de Gestion Comptable de Wallers

3. Caractéristiques du marché

3.1. Procédure de passation du marché

Le présent marché est une procédure adaptée ouverte, soumis aux dispositions des articles L.2123-1 al 1° et R.2123-1 al 1° du Code de la commande publique (C.C.P.).

3.2. Durée du marché

Le marché entrera en vigueur sous réserve d'obtention des subventions et aura pour terme maximal le **31 décembre 2028**.

3.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 210 jours à compter de la date limite de réception des offres énoncée ci-après. En cas de retard dans l'instruction de notre demande de financement par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, d'un commun accord avec le candidat lauréat, la période de validité de l'offre pourra être prolongée.

3.4. Allotissement

Le présent marché est alloté en 4 lots distincts, comme suit :

- Lot 1 : Élaboration du plan de gestion de la Tourbière de Vred (VRED – NORD) ;
- Lot 2 : Élaboration du plan de gestion du marais du Vivier (MARCHIENNES – NORD) ;
- Lot 3 : Élaboration du plan de gestion de l'enclave forestière du Luron (SAINT-AMAND-LES-EAUX – NORD) ;
- Lot 4 : Élaboration du plan de gestion du complexe bocager des Vaucelles (QUAROUBLE – VICQ – NORD).

Les opérateurs économiques peuvent soumettre une offre pour un ou plusieurs lots. Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée. La présente consultation a pour objet la conclusion d'un marché unique, avec un prix forfaitaire détaillé pour chacun des lots.

3.5. Variantes et options

Les variantes ne sont pas autorisées (solutions différentes afin de répondre aux objectifs du maître d'ouvrage) contrairement aux opérations optionnelles (opérations jugées pertinentes par le candidat mais non prévues au CCTP).

3.6. Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71313000-5	Services de conseil en ingénierie de l'environnement
71335000-5	Etudes techniques

3.7. Lieu d'exécution du marché

Les quatre sites naturels concernés par le présent marché se situent dans la région Hauts-de-France, dans le département du Nord et dans le Parc naturel régional Scarpe-Escout.

Lot 1 : la Tourbière de Vred

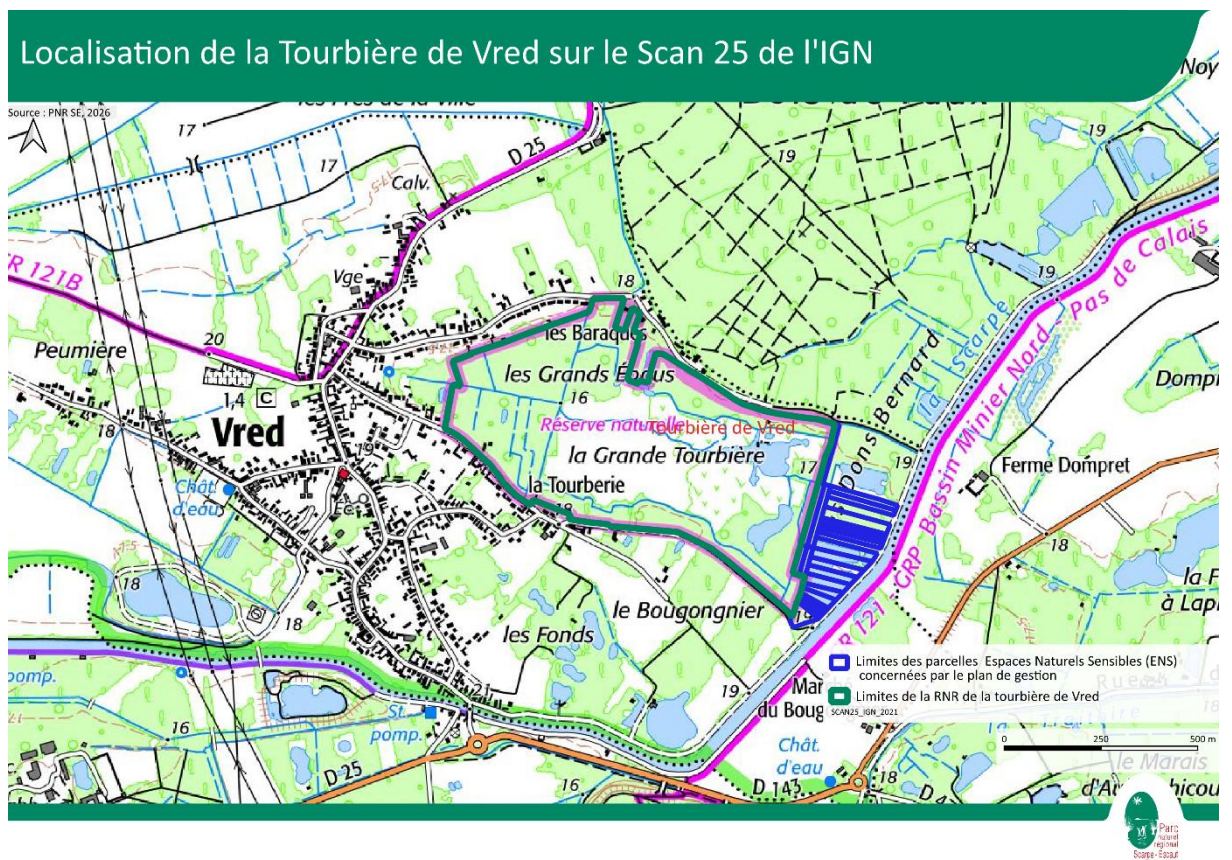
Localisation : Commune de Vred

Superficie du site : 41,63 ha en RNR et 5,15 ha en ENS

Plan de gestion : 2021/2025

Statut foncier : Commune de Vred, Département du Nord et Parc naturel régional Scarpe-Escout

Gestion : Parc naturel régional Scarpe-Escout pour les parcelles communales (classées RNR) et Département du Nord pour les parcelles départementales (classées ENS).



Lot 2 : le marais du Vivier

Localisation : Commune de Marchiennes

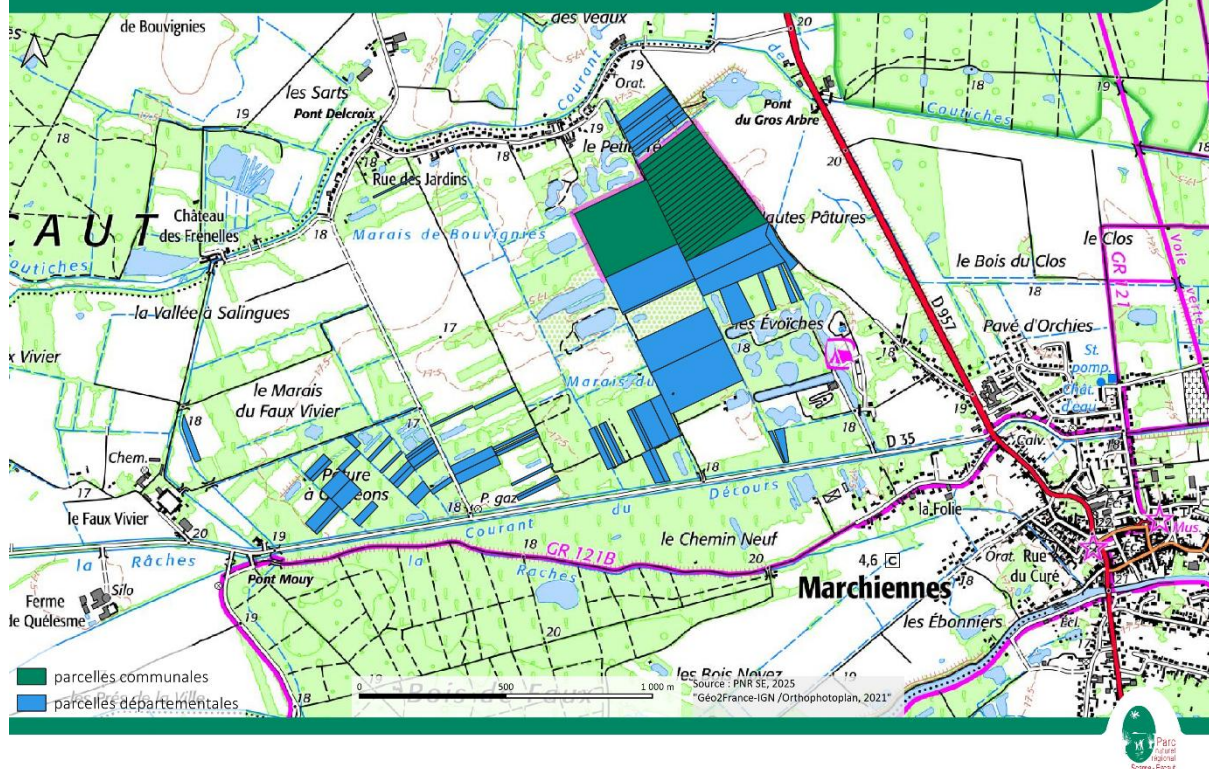
Superficie du site : 17,28 ha en RNR et 34 ha en ENS

Plan de gestion : 2020-2029

Statut foncier : Commune de Marchiennes et Département du Nord

Gestion : Parc naturel régional Scarpe-Escout pour les parcelles communales (classées RNR) et Département du Nord pour les parcelles départementales (classées ENS).

Localisation du marais du Vivier sur le SCAN25 de l'IGN.



Lot 3 : le complexe bocager des Vaucelles

Localisation : Communes de Quarouble et de Vicq

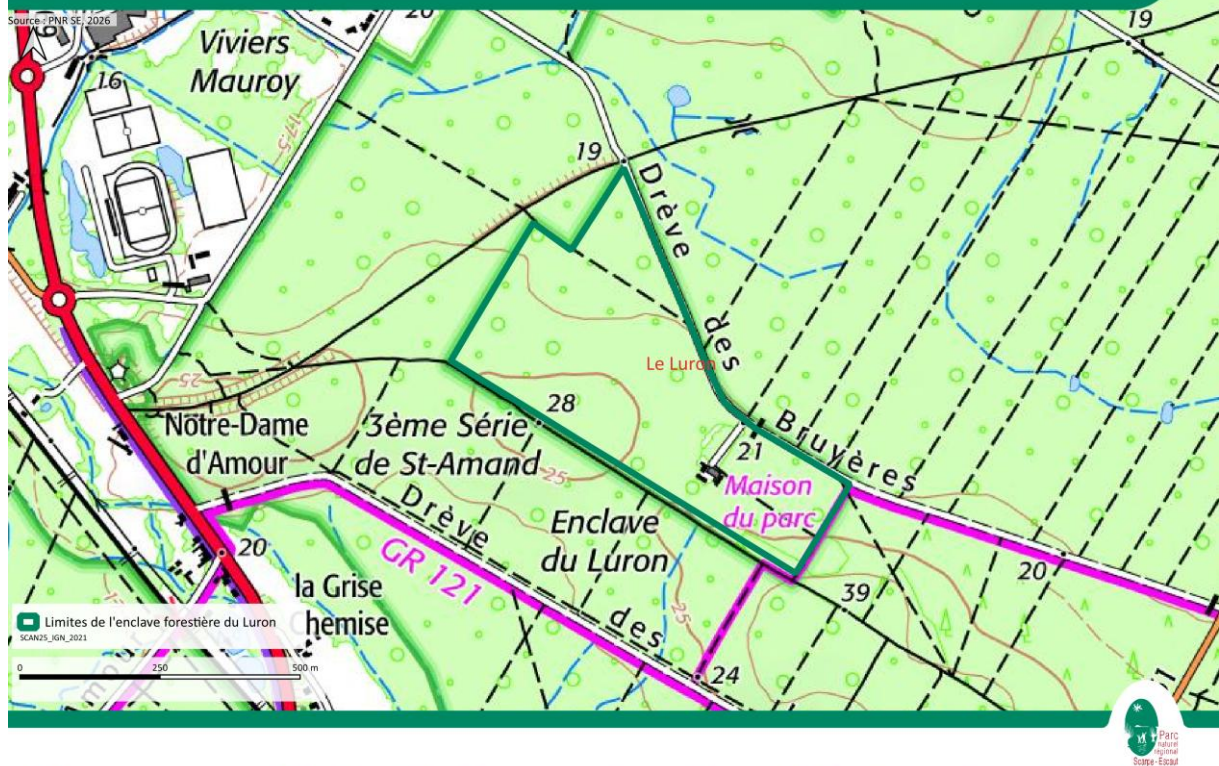
Superficie du site : 67,2 ha

Plan de gestion : aucun – aménagement forestier (2025-2044) sur 16, 25 ha

Statut foncier : propriété du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Gestion : Parc naturel régional Scarpe-Escaut, agriculteurs en baux à clauses environnementales et Office Nationale des Forêts pour les parcelles soumises au régime forestier

Localisation de l'enclave forestière du Luron sur le Scan 25 de l'IGN



3.8. Visite des sites

Le Parc naturel régional organisera une visite des sites pour les candidats potentiels, bien que fortement conseillée, elle n'a pas de dimension obligatoire. Cette visite fera l'objet d'un procès-verbal qui sera remis aux candidats y ayant assisté.

Les candidats désirant s'inscrire à cette visite devront confirmer leur participation par mail auprès de Charles-Henri PORTE ch.porte@pnr-scarpe-escout.fr, technicien en gestion de milieux naturels et référent naturaliste des sites gérés par le Parc naturel régional Scarpe-Escout.

La visite est d'ores et déjà programmée le 26 juin 2026 (informations complémentaires en retour de l'inscription).

Les questions posées lors de cette visite seront consignées dans un procès-verbal et feront l'objet d'une communication aux autres candidats via la plateforme de dématérialisation.

4. Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le dossier de consultation des entreprises est composé des éléments suivants :

- Le présent règlement de consultation (DCE),
- L'Acte d'engagement (AE) établi sur un formulaire ATTRI1 à jour,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

Pour information, le formulaire à jour de type ATTR1 est disponible sur le site internet du ministère de l'économie(<https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-dattribu-tion-des-marches>).

5. Présentation des candidatures et des offres

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

L'acheteur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée.

5.1. Documents concernant la situation juridique de l'entreprise conformément à l'article R.2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature établie sur un formulaire DC1 à jour entièrement complété,
- Une déclaration du candidat établie sur un formulaire DC2 à jour entièrement complété,
 - Déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions des marchés publics prévus à l'article L.2141-5 du Code de la Commande Publique,
 - Extrait Kbis,
 - Le cas échéant, copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire,
 - Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à signer les documents de candidature et d'offre.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 et DC2 ou le Document Unique de Marché Européen (DUME).

- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévu à l'article R.2142-6, R.2142-7, 2142-9 du Code de la Commande Publique :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois dernières années ;
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels pertinents.
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévu à l'article R.2142-13 et R.2142-14 du Code de la Commande Publique :
 - Liste des principales références au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
 - Liste du matériel et des ressources humaines affectés à l'exécution du marché, comprenant notamment la liste du personnel intervenant ainsi que leurs qualifications professionnelles respectives.

Tout autre document que le candidat jugerait utile.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour les candidats dont l'entreprise est créée depuis moins d'un an, le prestataire devra justifier par tout moyen à sa convenance, de sa capacité à assurer la prestation.

Conformément à l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique, si des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes avant l'examen des candidatures, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours.

Pour information, les formulaires à jour de type DC1, DC2, etc. sont disponibles sur le site internet du ministère de l'économie (<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

5.2. Présentation de l'offre

Chaque candidat aura à produire une offre comprenant les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement établi sur un formulaire ATTRI1 à jour entièrement complété,
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
- Offre technique comprenant :
 - Une description détaillée de l'offre technique proposée pour élaborer les plans de gestion conformément aux attentes détaillées dans le CCTP ;
 - La présentation d'un calendrier prévisionnel ;
 - Les moyens humains spécifiquement affectés à l'exécution du marché notamment la liste du personnel intervenant ainsi que leurs qualifications professionnelles respectives ;
 - Le candidat pourra également y joindre une liste complémentaire de travaux qu'il jugera pertinents (offres optionnelles),
- L'attestation de visite de site, le cas échéant.

6. Conditions d'envoi ou de remise de l'offre

Comme précité, les opérateurs économiques peuvent soumettre une offre pour un ou plusieurs lots.

Pour chaque lot, si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

L'offre peut être adressée ou remise dans les conditions suivantes :

- Sur le profil d'acheteur : <https://marchespublics596280.fr>
- Avant le 31/07/2026 - 12h00.

7. Critères d'attribution

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au chapitre « II : Examen des offres » du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

7.1. Candidatures

Les critères relatifs à la candidature sont :

- Garanties de la situation juridique,
- Garanties et capacités techniques et financières,
- Capacités professionnelles.

L'acheteur se réserve le droit d'examiner les offres avant les candidatures (art. R.2161-4 du C.C.P).

7.2. Offre

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre la mieux classée sera provisoirement retenue. Le marché sera attribué définitivement au candidat retenu si celui-ci produit les pièces fiscales et sociales requises dans un délai fixé par le PNR Scarpe-Escaut. En cas de non-production dans le délai imparti, son offre sera rejetée et le PNR Scarpe-Escaut présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

1. Note technique (60%)

Cette note évalue la qualité et la pertinence de la méthodologie proposée par le prestataire pour répondre aux objectifs du projet, dans le respect des exigences du cahier des charges (CT88).

Elle est appréciée selon trois critères :

- La proposition méthodologique ;
- La compétence de l'équipe projet ;
- Pertinence du calendrier et des délais.

Proposition méthodologique (14 points)

Pertinence de la méthodologie pour réviser le plan de gestion. La qualité de l'approche scientifique, des outils et des techniques proposées, ainsi que la prise en compte des enjeux écologiques et socio-économiques, seront particulièrement valorisés.

Compétence de l'équipe projet (3 points)

Ce critère évalue les qualifications et les compétences des membres de l'équipe projet, sans prendre en compte directement l'expérience. Il s'agit de vérifier que l'équipe dispose des compétences techniques nécessaires pour mener à bien la mission.

Critères d'appréciation : Compétences des membres de l'équipe en écologie, gestion d'espaces naturels, cartographie, suivi écologique et gestion des parties prenantes. L'équipe doit avoir une expertise spécifique dans la gestion de sites naturels protégés et une connaissance approfondie des enjeux écologiques.

Pertinence du calendrier et des délais (3 points)

Ce critère permet d'évaluer la capacité du prestataire à respecter les délais de réalisation du projet et à organiser de manière optimale les différentes phases de la mission.

Critères d'appréciation : Le prestataire devra soumettre un calendrier détaillé, avec des étapes clairement définies (révision du diagnostic écologique, consultations, propositions d'actions, etc.), en précisant les délais associés à chaque étape.

2. Prix de l'offre (40 %)

Ce critère évalue le rapport qualité/prix de l'offre en prenant en compte le coût global de la prestation, tout en assurant la qualité et la pertinence des prestations proposées.

Note sur 20 = (prix le plus bas des offres recevables/prix de l'offre examinée) * 20.

Note finale = 0,6 * note technique + 0,4 * note financière

8. Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les trois candidats les mieux classés à l'issue de l'étude initiale des offres. En pareil cas, un nouveau classement sera établi après négociation et déterminera l'attributaire du marché.

Les négociations pourront se faire par échange de courriers, courriels et télécopies ainsi que lors d'entretiens (présentiel ou visioconférence à la convenance du pouvoir adjudicateur). A l'issue des négociations, les candidats remettront alors leur offre finale dans un délai maximal indiqué lors des échanges. Ce délai de remise des offres finales sera identique pour tous les candidats.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

9. Suite à donner à la consultation

Le candidat retenu produit les certificats et attestations des articles R.2143-3 et du R.2143-9 du C.C.P. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

En application de l'article R.2144-7 du Code de la Commande Publique, si le candidat retenu ne peut produire ces documents dans le délai imparti, sa candidature sera déclarée irrecevable et le candidat sera éliminé.

Dans ce cas, lorsque la vérification des candidatures intervient après la sélection des candidats ou le classement des offres, le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Le candidat retenu devra également produire les documents suivants :

- L'acte d'engagement, portant une signature originale et le cachet de la société en cas de remise sur support papier, ou une signature électronique au moyen d'un certificat de signature en cas de transmission dématérialisée.
- L'habilitation du mandataire par ses cotraitants, comportant une signature originale et le cachet de la société en cas de remise sur support papier, ou une signature électronique au moyen d'un certificat de signature en cas de transmission dématérialisée.
- Document attestant que le signataire de l'offre est habilité à engager la société à hauteur du montant du marché.

10. Renseignements complémentaires

10.1. *Demande de renseignements jusqu'à la réception des offres*

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir à la date limite indiquée en page de garde du présent document, une demande via le profil d'acheteur et le marché correspondant.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, au plus tard à la date limite de modification des documents indiquée en page de garde du présent document.

10.2. Demande de renseignements aux candidats suite à la réception des offres

Lors de l'analyse des candidatures et offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de contacter un candidat afin d'avoir des précisions concernant l'offre proposée.

Le candidat devra alors répondre dans un délai de 5 jours calendaires suite à l'envoi de la demande de renseignements. En l'absence de réponse dans ce délai, l'offre sera rejetée.

10.3. Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

59014 LILLE Cedex

Tél. : 03.59.54.23.42